

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 1 JUILLET 2019

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 32
Votants : 33
Suffrages exprimés : 33

Vote

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

1 juillet 2019

**Date de transmission
en sous-préfecture**

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2019-07

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Montagnac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GELY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Serge PESCE, Pierre POLARD, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.

Présents suppléants : Messieurs Alain GRENIER et Christian MARTINEZ.

Absents excusés représentés par mandats : Monsieur Robert MENARD

Absents excusés suppléés : Monsieur Jacques GRANIER et Madame Christine PRADEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Gérard BARRAU, Pierre CROS, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Robert MENARD, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN -BONNET, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Philippe VIDAL et Luc ZENON, conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu la délibération du 14 décembre 2017 portant modification du tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Une technicien du SCoT ayant été inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal, et un attaché ayant quitté le syndicat, il convient de modifier le tableau des emplois :

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Filière	Cat	Grade	Quotité de temps de travail du poste	Poste(s) budgétaire (s)	Poste(s) pourvu(s)	Fondement du contrat le cas échéant
Technique	A	Ingénieur en chef hors classe	50%	1	1	
Technique	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%	1	1	
Administrative	A	Attaché	100%	3	2	Art 3-3-2° loi n°84-53
Administrative	B	Rédacteur	100%	1	0	
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	1	
		Adjoint administratif	100%	1	1	
TOTAL				8	6	

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Murviel-lès-Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

